

REPUBLIQUE FRANCAISE
HERAULT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 30/2026**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

SEANCE DU 9 AVRIL 2026

DATE DE LA CONVOCATION : 3 avril 2026

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 3 avril 2026

L’an deux mille vingt-six et neuf avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – Mme PELLET-LAPORTE – Mme BAFFALIE – Mme DOZ – Mme MARIN-CHARPENTIER – M. PELLET – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. BILLET – Mme AMSELEM – Mme CURIE – M. DOMERGUE – M. HUMBERT-LABEAUMAZ – M. LACROIX – M. MARTIN – Mme VERJUX – Mme SALGUES – Mme MOHAD – M. NAUDOT – Mme FOREST – Mme MERY – Mme ZAGAROZA – M. GOUASMI – M. TINEL – M. KAMINSKI

REPRÉSENTÉS :

M. CHADOURNE est représenté par M. MUSEMAQUE

M. GRANDGONNET est représenté par M. HUMBERT-LABEAUMAZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VERJUX

OBJET : RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Rapporteurs : monsieur Arnaud Musemaque

L'article L5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire, pour les exécutifs des communes de plus de 3 500 habitants qui ont adopté la nomenclature M57, la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) à l'assemblée dans les 10 semaines qui précèdent l'examen du budget. Ce rapport est un document obligatoire pour effectuer le débat d'orientations budgétaires (DOB) et voter le budget primitif. Il permet de faire le point sur les investissements envisagés par la collectivité territoriale, afin de trouver un équilibre budgétaire et d'optimiser la construction du budget de la commune.

Il est indiqué que le ROB communal comprend donc :

- La conjoncture économique et la loi de finances 2025 ;
- L'analyse rétrospective de la gestion financière de la collectivité ;
- La gestion et la structure de l'endettement, avec la présentation des différents ratios et indicateurs sur la capacité de désendettement, d'endettement et d'autofinancement de la commune ;
- Les hypothèses de la prospective financière
- Les budgets de délégation

Suite à la présentation du projet de rapport en commission finances du 2 avril 2026, les éléments du rapport sont exposés aux membres du conseil municipal.

L'assemblée est invitée à débattre et à échanger puis à prendre acte.

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé de monsieur Musemaque, et après en avoir débattu, prend acte du Débat et Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 de la commune.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Fabrice FENOY



La secrétaire de séance
Mireille VERJUX

